

Le numéro que vous avez composé n'est plus attribué. Votre appel ne peut aboutir. La phrase résonne étrangement quand on cherche à joindre un cimetière ou un proche est inhumé. Google affiche encore le numéro des Jardins de mémoire, à Pluneret, commune morbihanaise de 5 000 habitants, mais nul ne répond. Ces jardins, pourtant, méritent le détour: ils composent un vaste site cinéraire, où 2 000 urnes biodegradables reposent au pied d'arbres. Oliviers, magnolias, chênes, il y en a 900, dressés face à la rivière du Bono. Partout, des photos d'êtres chers, des plaques commémoratives... Ici, les vivants ont leur place auprès des morts: les enfants prennent leur goûter, les couples font la sieste, les jeunes pique-niquent.

Chaque année, à la Toussaint, la presse locale évoque ce lieu hors du commun. Mais, ces derniers temps, le ton des articles a changé. Il est désormais question de conflits, d'argent, d'avenir incertain. En 2020, la société qui exploitait l'endroit est entrée dans une tourmente judiciaire, laissant les «tombees» à l'abandon et les visiteurs dans l'angoisse.

D'aussi loin que se souviennent les gens du coin, ces Jardins ont toujours fait partie du paysage. «On allait souvent se balader le long de l'eau», confie Marie-Christine (le prénom a été modifié), dont le mari repose auprès d'un érable. En 2017, alors qu'il se savait condamné, il avait choisi cet endroit pour que ses cendres y soient déposées. Lui qui n'avait jamais pu s'offrir une maison face à la mer était heureux d'avoir sa «vue sur la rivière». Un jour, le couple a rencontré l'inventeur du lieu, Lionel Le Maguer, un barbu rondouillard, la pipe au bec, une sorte de père Noël breton, doué pour recueillir la peine des visiteurs. Il se disait propriétaire des Jardins. En réalité, il n'était que «vendeur», salarié de ce qui fut, il y a longtemps, la grande affaire de sa vie.

Tout commence en 1997. Lionel Le Maguer cherche alors un endroit où inhumer les cendres d'un ami. Il pense le faire sous un arbre. Et si l'idée plaisait à d'autres? Avec une connaissance, Jean-Claude Le Glaunec, il déniché un terrain appartenant à une famille de notables du coin, les Fitau. Quatre personnes s'associent bientôt dans une SARL qui propose des emplacements où «confier les cendres aux racines d'un arbre». Du fait d'un passé compliqué de sociétés civiles innoventielles liquidées, Lionel Le Maguer n'est pas associé dans la SARL en question. Son fils Yr repréente, aux côtés de Le Glaunec, désigné gérant. A eux deux, ils possèdent 50 % des parts, l'autre moitié appartenant aux Fitau. Deux camps sont donc en présence, celui des «inventeurs» et celui des «propriétaires», dont les intérêts vont peu à peu diverger.

«MACHINE À CASH»

À cette fin des années 1990, aucune loi ne dicte quoi faire des urnes. Comme espéré, l'endroit séduit, les arbres se multiplient. Le Maguer est aux manettes: il vit non loin, dans une maison de la rue du Reclus, à Auray. Il plante et vend les arbres pour de coquettes sommes, de 3 000 à 4 500 euros, met en place des contrats d'entretien moyennant une centaine d'euros par an. À partir de 2011, «c'est une véritable machine à cash, des dividendes sont distribués aux actionnaires», commente l'un des acquéreurs d'arbres, Christian (qui a souhaité rester anonyme), adhérent de l'association des propriétaires d'arbres des Jardins de mémoire. Sauf que le système va finir par craquer...

Début 2018, alors que les associés doivent valider les comptes 2017, les propriétaires déclament un plus gros pourcentage qu'à l'accoutumée. Refus du gérant: la société a besoin de ces fonds. «Dites donc, M. Le Glaunec, vous avez l'air fatigué. On va vous remplacer», auraient lancé les Fitau ce jour-là. Rapidement, le gérant est écarté. Le Maguer, lui, cesse d'être payé, mais sans être pour autant licencié. Impossible d'aller contre la volonté des propriétaires, devenus au fil du temps actionnaires majoritaires.

La crise de 2018 est le tournant de l'histoire, le début du déclin pour les Jardins. Lionel Le Maguer, «l'inventeur» du lieu, n'a plus de salaire, mais il n'est pas poussé hors de ses fonctions: on lui laisse les clés du jardin. À ce stade, les proches des défunts continuent de venir sans se douter de rien. Certains s'étonnent tout de même que M. Le Maguer attribue des arbres sans facturer, indiquant aux acquéreurs qu'ils pourront payer d'ici à quelques années. Ceux qui ont déjà une sépulture reçoivent des factures incohérentes de la nouvelle gérance, mise en place par les Fitau. L'entretien n'est plus assuré, la nature reprend ses droits. M. Le Maguer, lui, peste contre les nouveaux gérants, déclare devant huissier avoir tout détruit: factures, contrats, etc. «Ils



Les Jardins de mémoire, route du Bono, à Pluneret (Morbihan), le 28 octobre. TRISTAN VERGAULT POUR LE MONDE

Le cimetière de la duperie

A Pluneret (Morbihan), Les Jardins de mémoire, une sorte de parc privé où reposent les cendres d'environ 2 000 personnes, sont au cœur d'un imbroglio financier qui menace l'avenir du lieu. Les familles des défunts, qui ont l'impression d'avoir été trompées, se mobilisent

n'auront rien de son «œuvre». Les rentrées d'argent diminuent tellement qu'en 2020 le redressement judiciaire est prononcé.

Alors les proches des défunts se mobilisent, confrontent leurs expériences. Des acquéreurs ont réglé leur arbre en liquide auprès de Le Maguer, d'autres ont payé des décennies d'entretien à l'avance. Et il y a ce chèque de 3700 euros, encaissé en septembre 2018. Sur la ligne destinataire, on devine du «blanco» et une autre écriture. Ce chèque, c'est Marie-Christine qui l'a signé pour l'érable de son défunt mari. Les gendarmes l'interrogent. Elle est certaine de l'avoir adressé aux Jardins de mémoire, et non à Lionel Le Maguer.

L'affaire a pris une tournure judiciaire à la suite d'une plainte des propriétaires du terrain contre ce même Le Maguer. Autrement dit, le camp des «propriétaires» a attaqué celui des «inventeurs». Pourquoi? Deux versions s'opposent: pour ne plus avoir à partager les gains, ou parce qu'ils s'inquiètent d'une gestion pour le moins défaillante. En attendant, les enquêteurs épluchent les comptes de la SARL et s'intéressent à l'ancienne maison de Le Maguer, qui a toujours servi de siège social à la société. En 2015, la SARL a même contracté un prêt de 300 000 euros pour en faire l'acquisition. Pour que l'opération se mette en place, tous les associés devaient signer lors d'une assemblée générale extraordinaire. Or, ce document, produit par le gérant de l'époque, Jean-Claude Le Glaunec, serait un faux. De leur côté, les Fitau disent n'avoir jamais été mis au courant de cette opération, bien qu'ils valident les comptes chaque année.

À la même époque, Lionel Le Maguer est criblé de dettes. Le fisc lui reproche de n'avoir jamais déclaré les loyers versés par la SARL

pour l'utilisation de la maison en siège social. Il est sous le coup d'une amende de 45 000 euros, qui s'ajoute aux soucis financiers de ses affaires passées. Etonnamment, il continue de résider plusieurs années dans cette maison, sans rien payer, avant que les Fitau exigent son départ.

Le 18 février 2022, un coup de feu retentit dans la cabane située à côté des Jardins. Lionel Le Maguer vient de se donner la mort, à 68 ans. Il devait être jugé en janvier 2023, suspecté d'avoir été le gérant officieux de l'entreprise et de s'être un peu arrangé avec la légalité. Seul son ami Jean-Claude Le Glaunec passera par la case tribunal, pour «délits d'abus de biens sociaux, de faux et d'usage de faux».

SITE NATUREL PROTÉGÉ

Ce conflit a eu d'importantes conséquences sur les proches des défunts. A compter de 2021, les incidents se multiplient entre eux et les Fitau. Des histoires de factures, de quittances non réglées, d'absence d'entretien... Les propriétaires en viennent même à menacer les acquéreurs d'arbres en retard de paiements d'exhumer les urnes, plus de déterrer tous les arbres. Paniquée, l'association sollicite les conseils d'un juriste expert dans le domaine funéraire, Barbara Charbonnier-Vigneux. Celle-ci estime que le lieu bénéficie du statut juridique d'un cimetière et que les arbres sont élevés au rang de «sépultures», protégées par la loi. Une rencontre est organisée avec les propriétaires et le maire de Pluneret, Franck Vallée. «Je leur ai dit: "Si vous sortez des urnes, vous commettez une violation de sépulture et une atteinte à l'intégrité du cadavre. Je peux vous dire que ça va faire cher à l'addition!"» L'«addition» a de quoi faire réfléchir: 30 000 euros et deux ans d'emprisonnement

pour chaque urne, à multiplier par 2 000. Les Jardins semblent sauvés, les familles sont rassurées. Mais «un silence de mort a suivi ces conclusions», se souvient Christian.

Dans les semaines suivantes, les propriétaires ne répondent plus. L'association décide alors de les assigner en justice, ainsi que la SARL. Coup de théâtre, les propriétaires prétendent soudainement n'avoir jamais été au courant que des urnes étaient inhumées sous les arbres. D'après eux, le lieu devait avoir une visée purement symbolique. À ce souvenir, un familier de l'affaire éclate de rire: «Ils ont des membres de leur famille enterrés là!» Sans compter les documents publicitaires, les courriers, les factures, les contrats. «Les pièces du dossier ne laissent pas de place au doute», estime de son côté l'avocat de l'association, M^e Vincent Cornaud. Quelques jours plus tard, le 8 octobre 2021, la SARL met la clé sous la porte, liquidée par le tribunal de commerce.

Les familles, elles, continuent d'aller de découverte en découverte. Ainsi, cet endroit si cher à leurs yeux bafoie la loi depuis des années. Aucune urne n'aurait dû y être déposée dans la mesure où il est classé «site naturel protégé». Sans compter qu'un décret de 2005 interdit la création de ce type de site privé et prohibe toute opération commerciale sur ceux qui préexistent. Ajoutons qu'en 2008 la loi Sueur a reconnu les cendres comme des restes humains qui méritent dignité et respect au même titre qu'un cadavre. Pour inhumer des urnes sur un site privé, une autorisation de la préfecture est obligatoire. Mais la SARL se serait privée de belles rentrées financières si elle avait suivi la règle...

Jusqu'en 2020, les Jardins de mémoire ont vendu des arbres sans jamais demander d'autorisation d'inhumer. Et personne n'a voulu s'en mêler, ni la préfecture ni la mairie, pourtant informées de ce qui se jouait là. Interrogé par *Le Monde*, Franck Vallée le reconnaît et affirme en avoir parlé au préfet, à Lorient, dès 2017, mais ce dernier se serait contenté de trouver l'endroit «joli». Sollicitée par *Le Monde*, la préfecture a refusé de commenter l'affaire. Idem pour les propriétaires du terrain.

Après la liquidation, deux options s'offrent désormais aux Jardins de mémoire: les Fitau peuvent garder leur terrain, mais à condition de l'entretenir avec leurs propres deniers. En cas de refus, la mairie doit le transformer en site cinéraire public. Or, le maire ne veut pas de ce cimetière et refuse de faire payer des contribuables pour les nombreuses sépultures de défunts extérieurs à sa commune. Depuis septembre 2021, la préfecture accorde les fameuses autorisations d'inhumer, reconnaissant ainsi officieusement au lieu le statut de cimetière privé, mais sans pour autant consentir à l'inscrire noir sur blanc, pour une raison inconnue. D'une certaine manière, Les Jardins sont comme piégés, et leurs visiteurs avec: sans entretien de part ou d'autre, qu'advient-il des 2 000 urnes de Pluneret? ■

JANE ROUSSEL